

Demande déposée le 13/03/2024

N° DP 072 253 24 Z0017

Par :	Monsieur BRION Patrick
Demeurant à :	45 Route du Mans 72210 ROEZE SUR SARTHE
Sur un terrain sis à :	45 Route du Mans, VC n°417 72210 ROËZÉ-SUR-SARTHE
Cadastré :	253 AI 32, 253 AI 33
Nature des Travaux :	La pose d'un panneau photovoltaïque

Affiché le : 11/04/2024

Destination : Habitation

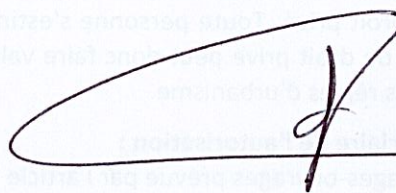
Le Maire de la Commune de Roëzé-sur-Sarthe,

Vu la déclaration préalable présentée le 13/03/2024 par Monsieur BRION Patrick,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/01/2019,
Vu le règlement de la zone A du Plan Local d'Urbanisme,

DÉCIDE :

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande de déclaration préalable susvisée

Roëzé-sur-Sarthe, le 09/04/2024



Catherine TAUREAU



Date d'affichage du dépôt :

Transmis à la Préfecture le : 10/04/2024

OBSERVATION :

La mise en œuvre des travaux devra strictement se conformer au projet autorisé par le présent arrêté. Toute modification souhaitée, avant le début des travaux ou en cours de chantier, devra faire l'objet d'une nouvelle demande préalable.